

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 JANVIER 2026

Le Groupement Médico-Social Interprofessionnel a tenu son Assemblée Générale ordinaire le vendredi 16 janvier 2026 à 14 h 00 au siège du Groupement, 214, rue Edouard Daladier à Carpentras sous la présidence de Madame Joëlle THERIN.

L'ordre du jour de cette assemblée est l'approbation des tarifs et cotisations au titre de l'année 2026.

La Présidente a fait remettre aux membres présents : un dossier comprenant, notamment, la grille de cotisation 2026 ainsi que des documents relatifs à l'activité du service.

A l'ouverture, la Directrice Madame Christelle BROUCHIER indique que les convocations réglementaires ont été adressées en temps opportun à nos adhérents, et qu'une annonce a été diffusée dans la presse. Elle précise qu'elle a reçu 148 pouvoirs représentant 4543 voix, que cinq personnes représentant 138 voix sont présentes dans la salle, ce qui fait donc un total d'adhérents présents ou représentés de 150 et un total de voix de 4.681. Le total général des adhérents du Groupement Médico-Social étant de 3.481 adhérents pour 30.771 voix.

La Présidente précise qu'en application de l'article 16 des statuts aucune condition de quorum n'est exigée : l'assemblée réunie peut donc valablement délibérer.

I - Présentation du service

La Directrice ouvre la séance par une présentation du Gmsi 84, illustrée par un PowerPoint projeté sur grand écran. Elle rappelle en chiffres que le service suit, actuellement : 3.500 entreprises, 38.000 salariés.

Le Gmsi 84 assure quatre missions fondamentales dédiées à la prévention : l'action en entreprise, la surveillance de l'état de santé des travailleurs, le conseil, la traçabilité de ses données.

Le Gmsi 84 propose à ses adhérents un service complet qui lui permet d'assurer le suivi de l'état de santé, de prévenir les risques professionnels et la désinsertion professionnelle.

Deux types d'action sont mises en place. Des actions collectives comme la sensibilisation aux risques professionnels, la création et la mise à jour de la fiche d'entreprise ou l'aide à l'élaboration du DUERP. Des actions individuelles comme les différentes visites médicales de suivi ou la participation aux campagnes de vaccination.

Une offre spécifique départementale est proposée aux travailleurs indépendants et dirigeants d'entreprise. Une offre complémentaire, orientée vers un dispositif de qualité relationnelle en entreprise, a été mise en place. Le Gmsi84 est détenteur des normes professionnelles ISO9001 et SPEC 2217 et poursuit son engagement qualité.

II – Approbation des tarifs et cotisations 2026

La Directrice rappelle les textes de loi qui imposent, désormais, que le montant des tarifs et cotisations doivent être approuvés par l'assemblée générale. (articles L. 4622-9-1 L. 4621-3 Code du travail)

Au sein des services de prévention et de santé au travail interentreprises, les services de l'offre socle prévus à l'article L. 4622-9-1 font l'objet d'une cotisation proportionnelle au nombre de travailleurs suivis comptant chacun pour une unité.

Les services complémentaires proposés et l'offre spécifique de services prévue à l'article L. 4621-3 font l'objet d'une facturation sur la base d'une grille tarifaire.

L'arrêté du 25 septembre 2025 vient fixer le coût moyen national de l'ensemble socle de services à 116 euros par salarié. La publication de ce chiffre a désormais lieu chaque année pour encadrer les cotisations des SPSTI de l'année suivante. Ainsi, sauf dérogations prévues par les textes, en 2026 la cotisation dite « per capita » appelée par les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises ne pourra pas s'écarter de plus de 20% par rapport à ce montant. Elle se situera donc entre 92,80 € et 139,20 €.

La grille de cotisation 2026 est présentée.

En date du 4 décembre 2025, le Conseil d'Administration a proposé une augmentation des cotisations de 4.5 € : Ce qui porte la cotisation annuelle à 108.5 €, les droits d'entrée se voient augmenté d'1 € passant à 33 € et l'absentéisme de 5 € passant à 55 €.

III – Vote

La présidente procède au vote.

L'assemblée générale approuve la nouvelle grille tarifaire des cotisations au titre de l'année 2026.

IV – Succès de la prévention

Une vidéo du réseau Presanse concernant une action sur le lieu de travail pour diminuer le bruit est visionnée. Il s'agit d'un extrait d'une série de vidéos intitulée « Les succès de la prévention ».

V – Questions diverses

Des échanges portent sur l'ensemble des prestations proposées par le service notamment dans le cadre de l'action en milieu du travail.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant présentée, la séance est levée à 15 h 30.

La Présidente

Joëlle THÉRIN